

# DELIBERATION DU CONSEIL

N°2021-03/21C

---

**Objet : OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « TRAVEL.DOC ».**

---

L'an deux mille vingt et un, le 31 mars, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Marcel Oms à Alénya, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

<b>Nombre de membres afférents au Conseil :</b>	37	<b>Pour :</b>	32
<b>En exercice :</b>	37	<b>Vote :</b>	
<b>Présents :</b>	28	<b>Contre :</b>	0
		<b>Abstention :</b>	0

**Présents :** Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER, François BONNEAU, Patrick BRUZI, Joëlle CANAVY, Danielle CULAT, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Magali FONTENEAU, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Valérie LISSARRE, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Marie-Thérèse NEGRE, Robert OLIVE, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Angèle PEREZ, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Colette ROIG, Jean ROMEO, Louis SALA, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Bernard BEAUCOURT donne pouvoir à Jean-Jacques THIBAUT  
Myriam DARDENNE donne pouvoir à Robert OLIVE  
Manon SABARDEIL donne pouvoir à Magali FONTENEAU  
Suzanne SICARD donne pouvoir à Thierry SOLDÀ

**Absents excusés :** Jacques FIGUERAS, Pascale GUICHARD, Thierry LOPEZ, Katia ROMAGOSA, Thierry SIRVENTE

**Secrétaire de séance** : Thierry SOLDÀ

**Date de convocation :** 24 mars 2021

---

Le Président expose à l'assemblée,

L'association Travel.doc a sollicité la Communauté de Communes Sud Roussillon pour l'obtention d'une subvention pour soutenir le média associatif « Grain de Sel TV » qu'elle a créé.

Cette Web Tv a pour objectif la préservation du patrimoine naturel et culturel de la Méditerranée. Ses émissions à but pédagogique sont destinées au grand public et seront diffusées à large échelle sur le web.

La Communauté de Communes Sud Roussillon interviendra dans cette émission sous la forme d'un reportage sur son expertise et ses expériences dans la lutte contre l'érosion afin de les faire connaître au grand public.

Notre logo apparaîtra sur :

- Kakémonos et drapeaux du plateau TV ;
- Générique de fin des émissions TV ;
- Site internet et Newsletter ;
- Affiches, dossier de presse, flyers et communiqués ;

- Mise en avant de notre soutien au projet via un post Facebook ;
- Diffusion de ce partenariat sur la page sponsors de notre site internet ;

Nous aurons l'autorisation de :

- Conserver les images réalisées nous concernant (aériennes, sous-marines, terrestres et interviews) et de les utiliser dans notre communication sans limite de temps et pour tous supports ;
- Diffuser les émissions auxquelles nous aurons participé pour notre communication et sur tous supports ;
- Utiliser les 14 capsules sur les espèces et les habitats pour notre site internet ou pour toutes nos actions de sensibilisation ou communication, sans limite de temps mais sans autorisation de les modifier (après diffusion de nos émissions).

Aussi, il est proposé au Conseil d'agréer à la demande de cette association dont l'activité est bénéfique pour notre territoire et de lui accorder la somme de 3.000 €.

**EN CONSEQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

↳ **DECIDE** d'accorder une subvention de 3 000 € à l'association « Travel.doc » ;

↳ **DIT QUE** les crédits nécessaires au paiement de cette aide sont inscrits au budget de la collectivité ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document utile au règlement de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président

